

ment votait des millions de dollars sans avoir de détails? Qu'est-ce que l'opposition est disposé à faire? J'affirme, au nom de notre parti et du Cabinet que nous croyons que la population du pays nous prêterait des desseins dignes et honorables dans la direction des affaires de la nation et dans l'emploi de ces crédits pour supprimer le chômage, tout autant qu'à n'importe quel organisme constitué par les lois. L'honorable député sait fort bien que, étant donné les raisons énoncées par les divers ministres des chemins de fer quant à l'emploi des crédits votés on ne pensait pas qu'il fût possible de bien préciser à quoi ces crédits seraient consacrés. Si les mesures que nous allons adopter contribuent à procurer du travail, disons à 8,000 chômeurs sur 10,000, il y a lieu d'espérer que les autres 2,000 pourront obtenir des emplois du fait des réactions qui se produiront, sans qu'il en coûte un sou au trésor public. Ce matin, j'ai reçu un télégramme du premier ministre de l'Alberta déclarant que les articles des journaux laissent entendre que les dispositions du projet de loi visent uniquement à entreprendre des travaux publics; cependant, étant donné la situation des emplois saisonniers et les rigueurs de notre climat, il serait désirable d'affecter un certain montant pour secourir les sans-travail en vertu du système ci-dessus exposé. Je le répète, de l'avis du Gouvernement, cette somme est nécessaire afin de faire face à une situation exceptionnelle et extrêmement difficile. Cette situation ce n'est pas nous qui l'avons créée, nous en avons hérité à titre de légataire universel de l'ancien régime. Puisque nous avons hérité de ce legs, nous devons nous efforcer de remplir les obligations qui nous incombent du fait que nous l'avons accepté. Or, nous sommes d'avis que cette somme devrait être disponible, afin d'atteindre le double but que nous visons. Ce serait ridicule de notre part d'entreprendre de désigner les municipalités, les particuliers, les provinces ou les endroits où des travaux publics peuvent être exécutés, ou ces sommes déboursées.

Sous le régime de notre constitution, le premier ministre a le droit de parer à des situations exceptionnelles et, s'il le désire, il peut affecter les deniers publics à n'importe quelles fins qu'il lui plaira sans qu'il soit tenu de désigner pour l'instant l'endroit particulier où ces sommes seront déboursées. Sous notre régime parlementaire on présume que le Gouvernement jouit de la confiance de la majorité des représentants du peuple, ce qui veut dire la majorité du peuple canadien, sous notre régime démocratique. Voilà ma réponse.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a affirmé que le Canada comp-

taît 200,000 chômeurs lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir avec ses collègues. Ce sont les chiffres qui ont été utilisés d'une façon générale au cours de la dernière campagne électorale; cependant, dans un discours qu'il a prononcé ici avant-hier, mon honorable ami a cité un grand total qui est le résultat de calculs soigneusement préparés par des experts.

L'hon. M. BENNETT: J'ai fait observer que ce chiffre ne comprend pas ceux qui sont employés par intermittence, et qui sont au nombre d'au delà de 25,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est fort possible; on a sans doute fait la même réserve en ce qui regarde les 200,000 chômeurs; cependant, les chiffres cités par mon honorable ami portent à 117,000 le nombre des sans-travail, à l'heure actuelle. Or, si dans l'espace d'un mois, le nombre des chômeurs a été diminué de 200,000 à 117,000 sans le moindre secours de la part du Gouvernement du jour, pour quelle raison nous demandet-on de voter un crédit de 20 millions de dollars afin de faire face à une situation qui se rétablit si rapidement d'elle-même? Je désire appeler l'attention de mon honorable ami sur le fait que le chiffre approximatif qu'il a cité ici est le résultat du travail d'experts qui sont très au fait de la situation. Cependant, d'après les calculs de ces experts le nombre total des chômeurs n'excédera pas 177,000 durant l'hiver prochain.

L'hon. M. BENNETT: Sans tenir compte de ceux qui travaillent par intermittence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le crédit que l'on nous demande de voter a-t-il spécifiquement trait à ces soi-disant 177,000 sans-travail ou au nombre plus ou moins grand des chômeurs quel qu'il soit, ou bien sera-t-il affecté à une autre fin?

L'hon. M. BENNETT: Il sera affecté aux sans-travail quelque soit leur nombre afin de parer au chômage en procurant du travail ou à verser des secours directs s'il y a nécessité de le faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Veut-on que la partie de ces fonds affectée à la voirie soit déboursée exclusivement au bénéfice des chômeurs qui seront employés à la construction des routes en général? En d'autres termes, cette somme sera-t-elle utilisée pour remplir l'autre promesse qu'a faite mon honorable ami, c'est-à-dire la construction d'une route nationale? Avant d'entreprendre la construction d'une artère de cette importance, des études préliminaires et autres travaux de même nature doivent être exécutés;